

SYNODE DU 10 JUIN 2009

A. VALIDATION D'ELECTIONS COMPLEMENTAIRES

Le Synode a validé les élections ci-après :

a) Nouveaux députés et suppléants:

- Mme Delphine Collaud, députée ministre à Neuchâtel
- Mme Karin Phildius, députée ministre aux Hautes Joux (dérogation)
- Mme Elisabeth Reichen, députée ministre à Neuchâtel
- M. Florian Bille, suppléant ministre à Neuchâtel

B. RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONSECRATION

M. Thomas Isler a été admis à la consécration diaconale.

C. RAPPORTS ET RESOLUTIONS

a) Rapport du Conseil synodal sur sa gestion en 2008

Le Synode accepte le Rapport d'activité du Conseil synodal pour l'année 2008.

b) Comptes de l'exercice 2008

Le Synode accepte les comptes et bilan de l'exercice 2008.

c) Rapports des Commissions synodales

Le Synode accepte les rapports de la Commission de consécration pastorale et diaconale et de la Commission d'examen de la gestion.

d) Rapport d'évaluation du Conseil synodal sur la fusion des éditions NE et BE-JU de la Vie Protestante

RESOLUTION 158-A

Suite aux décisions prises par le Synode depuis 1997 concernant La Vie protestante et suite aux collaborations intensives mises en place en 2007, le Synode décide d'intégrer de plein droit et paritairement dès le 1er janvier 2010 la Fondation Visage protestant et de lui confier l'édition et la gestion administrative et financière de La Vie protestante.

RESOLUTION 158-B

Le Synode décide de doter la Fondation Visage Protestant d'un capital de Fr. 61'000.-.

RESOLUTION 158-C

Le Synode décide :

- du maintien de la part annuelle de la caisse centrale à son niveau actuel

(Fr. 72'000.-) pour les années 2010-2011, à verser à la Fondation Visage protestant,

- de l'adoption d'un tarif unique pour toutes les paroisses (Fr. 7.20 pour 10 numéros, pour l'année 2010),
- de la constitution au 31 décembre 2009 d'un fonds de soutien (2010-2011) doté de Fr. 20'000.- en faveur des paroisses de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, dont la charge augmente.

e) Rapport du Conseil synodal sur la planification financière

RESOLUTION 158-D

Le Synode prend acte de la planification financière pour la période 2009-2012.

f) Rapport du Conseil synodal sur la cantonalisation de l'aumônerie en établissements médico-sociaux (EMS)

RESOLUTION 158-E

Le Synode décide que l'aumônerie des homes est élargie à celle des foyers-handicaps pour devenir aumônerie en établissements médico-sociaux (EMS).

RESOLUTION 158-F

Le Synode décide que l'équivalent de 3.7 postes est transféré du niveau paroissial au niveau cantonal au 1.1.2011.

RESOLUTION 158-G

La participation des personnes bénévoles qui font des visites à domicile est incluse dans le concept de la formation de base et des journées de formation continue pour les visiteurs bénévoles en EMS.

g) Rapport du Conseil synodal concernant une dérogation liée à la procédure de nomination d'un professeur de la Faculté de théologie

RESOLUTION 158-H

Le Synode, à titre exceptionnel, délègue au Conseil synodal la compétence de donner l'avis requis par la procédure de nomination d'un professeur de la Faculté de théologie de Neuchâtel. Cette délégation de compétence court de juillet à décembre 2009.

h) Rapport du Conseil synodal sur la gestion du parc immobilier

RESOLUTION 158-I

Le Synode admet que, par le présent rapport, le Conseil synodal répond aux résolutions suivantes :

- "Le Synode mandate le Conseil synodal de présenter en décembre 2008 un rapport d'évaluation du mandat de gestionnaire immobilier à 50%" (Résol. 154-AB, juin 2007)
- "Il mandate le Conseil synodal pour étudier, d'ici juin 2009, la mise en place d'une gérance rentable à long terme" (Résol. 154-AC, juin 2007).

i) Rapport du Conseil synodal sur la prévention du harcèlement et des abus sexuels

RESOLUTION 158-J

Le Synode adopte le principe fondamental d'une tolérance zéro de l'EREN vis-à-vis de tout acte portant atteinte à l'intégrité physique, psychique ou spirituelle commis entre des personnes à son service (salariés et bénévoles) ou par celles-ci à l'égard de tiers.

RESOLUTION 158-K

Le Synode adopte le programme de prévention du harcèlement sexuel, des abus sexuels et du harcèlement psychologique, comprenant des cours ou modules de formation, une brochure d'information, un protocole d'intervention, la constitution d'un groupe de confiance, la mise sur pied d'une commission d'enquête, ainsi que des mesures protectrices et disciplinaires spécifiques.

RESOLUTION 158-L

Le Synode charge le Conseil synodal de procéder aux adaptations réglementaires nécessaires.

RESOLUTION 158-M

Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2011 un rapport décisionnel sur la concrétisation du dispositif de prévention du harcèlement sexuel, des abus sexuels et du harcèlement psychologique et ses premiers résultats.